



Hôtel de Ville
Avenue Edouard VII
64200 Biarritz



2, avenue Edith Cavell
64200 Biarritz
Tél. +33 (0)5 59 03 71 80
info@golfbiarritz.com
golfbiarritz.com



Avenue du Château
64210 Bidart
Tél. +33 (0)5 59 43 81 30
info@golfibiarritz.com
golfibiarritz.com

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

PROCEDURE ADAPTEE (Article 27 du décret n° 2016-360 relatif aux marchés publics)

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation porte sur la fourniture de matériels agricoles pour le Golf de Biarritz.

ARTICLE 2 : PRESENTATION DES OFFRES

Les candidats doivent remettre un dossier comprenant :

- * l'acte d'engagement complété et signé (ou un devis)
- * un mémoire technique présentant les caractéristiques détaillées des matériels
- * les attestations fiscales et sociales visées à l'article 48 du décret n° 2016-360 relatif aux marchés publics.

ARTICLE 3 : JUGEMENT DES OFFRES

Ce jugement sera effectué suivant les critères pondérés suivants :

- * Prix : 40 %
- * Qualité technique de l'offre au vu mémoire technique : 30 %
- * Délais de livraison : 30 %

Conformément à l'article 27 du décret n° 2016-360 relatif aux marchés publics, le Pouvoir Adjudicateur engagera des négociations, notamment par courrier électronique, avec les candidats ayant présenté une offre ou certains d'entre eux.

Les variantes sont autorisées.

ARTICLE 4 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date dite de réception des offres.

ARTICLE 5 : CONDITIONS D'ENVOI ET REMISE DES OFFRES

Les candidats transmettront leur offre avant la date limite pour la réception des offres, soit avant le **28 Février 2026 à 12h00**.

- * Soit sous pli fermé sur lequel figurera l'indication « Offre pour Matériels Agricoles 2026 – Ne pas ouvrir ». Les offres seront envoyées ou déposées contre récépissé à l'adresse suivante : Sté des Golfs de Biarritz 2 avenue Edith Cavell 64200 BIARRITZ.
- * Soit par voie électronique à l'adresse suivante : sf@golfbiarritz.com / compta@golfbiarritz.com